

SEANCE DU 12 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le **jeudi 12 juin à 20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, GIONNET Jean-Paul, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, LOISEL Soraya, URIEN Samuel

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : LIMA Chrystel, MARION Bernard,

Etait absent : /

Date de convocation : 6 juin 2014

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

Pouvoir : Chrystel Lima a donné pouvoir écrit pour voter en son nom à Mickaël Seniow

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2014-06-01 : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

L'élue en charge du dossier sur la réforme des rythmes scolaires expose :

Le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 a pour objet la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du 1^{er} degré ; l'objectif gouvernemental étant de favoriser la réussite scolaire par une modulation horaire de la journée et de la semaine scolaires plus respectueuses des rythmes de l'apprentissage et de repos des enfants

- 24 h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées semaine durant 36 semaines, avec 5 matinées
- Durée journalière de 5 h 30 d'enseignement maximum et de 3 h 30 pour la demi-journée
- Pause méridienne d'une durée minimum de 1 h 30
- Mise en place d'activités pédagogiques complémentaires (APC) par les enseignants à hauteur de 36 heures annuelles
- Mise en place de temps d'activités périscolaires (TAP), non obligatoires pour les enfants

Le décret 2014-457 du 7 mai 2014 a pour objet d'assouplir celui du 24 janvier 2013

- Durée journalière de 6 h d'enseignement maximum
- Regrouper les TAP sur un seul après-midi
- Alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures (à répartir sur le temps des vacances scolaires)

La démarche d'étude du projet de réforme des rythmes scolaires sur la commune de Vergéal

→ Rencontre avec la directrice de l'école privée, les représentants des parents d'élèves, faisant part de leur intention de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 et les temps d'activités périscolaires

→ Constitution d'un groupe de travail pour les TAP (représentants des parents d'élèves OGEC et APEL, la directrice de l'école privée, une animatrice de centre de loisirs, des élus membres de la commission affaires scolaires, le directeur du centre social de La Guerche de Bretagne) avec pour objectif

- D'alléger la journée de classe
- Contribuer à lutter contre les inégalités en permettant à tous les enfants d'accéder par le biais des TAP à des activités sportives, culturelles ou artistiques

→ Des rencontres avec différents intervenants ont été programmées pour échanger sur les pratiques déjà en place dans d'autres communes, pour élaborer un projet, le mettre en œuvre, l'évaluer financièrement

→ Remise d'un questionnaire aux familles, et analyse

Proposition du projet

→ Choix par l'établissement du mercredi matin comme ½ journée supplémentaire

→ Choix du lundi après-midi pour les TAP de 14 h 45 à 16 h 45 (soit 2 heures)

→ Durée des cycles des TAP : 6 semaines environ, soit entre chaque période de vacances scolaires

- ➔ 6 thématiques retenues :
 - Plaisir de jouer ensemble
 - Plaisir de lire
 - Grain d'artiste
 - Plaisir de se sentir bien dans son corps, de s'écouter
 - Plaisir d'apprendre une autre langue autrement
 - Le petit citoyen
 - ➔ Les activités : une ou plusieurs activités dans chaque thème
- Certaines activités se dérouleront toute l'année, d'autres sur une seule période uniquement de l'année
- Les activités se dérouleront soit à l'école (garderie, cantine, salle de motricité, salle de l'école), soit à la bibliothèque, soit à la salle de sports
- ➔ Modalités d'inscription : les enfants s'engagent sur une période, soit un cycle.
 - ➔ Encadrement : animatrice du centre social de La Guerche, éducateur sportif de l'Office des Sports de La Guerche, ASEM et personnel de l'école privée, professeur de sophrologie, bénévole
 - ➔ Budget prévisionnel : 9 200 € (personnel, matériel pédagogique, frais de déplacement) en partie compensé par le fonds d'amorçage de 50 €/enfant fréquentant l'établissement scolaire, et la somme de 45 €/enfant ; la commune de Vergéal étant éligible à la Dotation de Solidarité Rurale
 - ➔ Organisation du mercredi après-midi : départ après la classe d'un certain nombre d'enfants vers des centres de loisirs. Réfléchir pour un transport en commun.

Organisation hebdomadaire pour la rentrée scolaire 2014-2015 établie par la directrice de l'école privée Saint Aignan de Vergéal

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Rentrée 2014
8h30-12h00 Classe	3,50	3,50	3,25 (8h30-11h45)	3,50	3,50	17h25
12h00-13h45 Repas	1,75	1,75		1,75	1,75	7
13h45-14h45 Classe	1					7,75
13h45-16h30 Classe		2,75				
13h45-15h45 Classe				2	2	
Total scolaire	4,50	6,25 (dont 1h éveil à la foi)	3,25	5,50	5,50	25h00
15h45-16h30 Récréation+APC				0,25+0,50	0,25+0,50	1
14h45-16h45 TAP	2					2
Garderie	2,00	2,25		2,25	1h35	9h25
	16h45-19h00	16h45-19h00		16h30-19h00	16h30-18h30	

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents, le conseil municipal :

- PREND ACTE que l'école privée de Vergéal sous contrat d'association avec l'Etat souhaite appliquer la semaine de neuf demi-journées à la rentrée scolaire de septembre 2014 ; et a demandé à la commune la mise en place des TAP
 - VALIDE pour une année l'organisation par la commune des Temps d'Activités Périscolaires pour la rentrée de septembre 2014 au sein de l'établissement privé de Vergéal
- SOUS RESERVE :**
- que le projet d'organisation de la semaine scolaire présenté par le chef d'établissement soit validé par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique,
 - de la signature d'une convention de mise à disposition du personnel de l'OGEC à la commune pour les TAP organisés par la commune,

- De la signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'école privée à la commune pour l'organisation des TAP pour les élèves de l'école privée, en période scolaire ;
- DÉCIDE la prise en charge financière des activités périscolaires à la rentrée 2014 ;
- SOLLICITE près de l'Etat le financement prévu :
 - Le fonds d'amorçage
 - La majoration forfaitaire, commune éligible Dotation de Solidarité Rurale
- DONNE pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à la mise en place des TAP ;
- PRÉCISE que la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires sera une année test, qu'un bilan sera établi en fin d'année, que la commune se prononcera pour la rentrée 2015 selon les financements à recevoir.

2014-06-02 : DEFENSE INCENDIE

Le Maire expose :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil a en charge la distribution de l'eau potable sur la commune de Vergéal. Dans le cadre de la rénovation des réseaux d'eau potable, le SIEFT va procéder prochainement au renouvellement de la conduite située entre les communes de Bais et Vergéal sur la RD 110.

La commune est responsable de la défense incendie sur son territoire. Un puisard incendie raccordé sur la conduite à renouveler (proche de l'Eglise) est vétuste et le syndicat nous demande si la commune souhaite procéder au changement de ce puisard par un poteau incendie. Les travaux étant à la charge financière de la commune. Or, après vérification de la capacité du réseau en matière de défense incendie, le syndicat nous fait part qu'il n'est pas possible de mettre un poteau incendie malgré le fait que la canalisation soit renouvelée en diamètre 122-140 mm.

Avec la pose d'une canalisation de diamètre plus important 140-160 mm, dont le coût de renforcement d'environ 15 000 € sans la pose d'un poteau incendie serait à la charge de la commune, la pression serait encore trop faible pour assurer la défense incendie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- N'ACCEPTE PAS le coût demandé par le syndicat pour un renforcement du réseau de diamètre 140-160 ;
- REGRETTE de ne pouvoir profiter du renouvellement de la conduite d'eau potable pour assurer la défense incendie sur ce secteur du bourg et demandée depuis des années.

2014-06-03 : MAISON LOCATIVE 3 RUE DES MANOIRS

Le Maire donne lecture du courrier reçu le 28 mai 2014 de Christopher Siroit, locataire de la maison 3 rue des Manoirs, faisant part de son intention de quitter l'habitation au 1^{er} juillet 2014, et demandant une réduction de son préavis suite perte d'emploi. Quelques travaux sont à prévoir avant de remettre le logement en location : changement de revêtements de sol et muraux,.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE la résiliation du contrat de location avec Christopher Siroit au 30 juin 2014 ;
- ACCEPTE du fait de la perte de son emploi, la réduction du délai de préavis ;
- AUTORISE le Maire à signer un contrat de location pour la mise en place des nouveaux locataires ;
- FIXE le montant du loyer mensuel à 332 €.

2014-06-04 : REVISION DES LOYERS LOGEMENTS LOCATIFS

Le Maire expose :

La commune dispose de cinq logements locatifs pour lesquels l'évolution annuelle du loyer se calcule en fonction de l'Indice de Référence des Loyers. La révision applicable au 1^{er} juillet 2014 est positive : + 0,69%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DECIDE d'appliquer une révision de loyer de +0,69%, ce qui fixe les nouveaux montants des loyers, arrondis à l'euro, au logement :
 - 4 rue de la Fontaine.....430 €
 - 3 rue des Manoirs..... 332 €
 - 2 bis rue du Stade..... 377 €
 - 4 rue du Stade..... 361 €
 - 1 rue de la mairie..... 352 €

INFORMATIONS DIVERSES :

- Suite à l'état des lieux de sortie du logement 2 bis rue du Stade constatant des murs très abîmés dans le séjour et la salle d'eau, dues aux infiltrations d'eaux de pluie avant la rénovation de la toiture, et au manque de ventilation après la pose des menuiseries neuves, il a été décidé de refaire en urgence et avant l'aménagement des nouveaux locataires, des travaux de peinture du plafond, murs, menuiseries dans la salle de séjour et salle d'eau. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Jeusset pour un montant estimé à 2056,22 € TTC.
- Suite à une déclaration de sinistre « dommages électriques » du 06/02/2014 sur la minuterie de l'horloge de l'église et du devis de l'entreprise Bodet d'un montant de 2 071,20 € TTC, montant auquel il convient d'ajouter le remplacement d'une carte extension 8 relais BTE6 pour 324 €TTC, Groupama a transmis notre dossier à un cabinet d'expertise.
- Suite à une déclaration de sinistre « vol » du 24/12/2013 sur une porte extérieure des vestiaires de football, Groupama donne son accord pour effectuer les réparations sur la base du devis transmis par l'ent Thiebault s'élevant à 1 701,94 €TTC, déduction faite d'une franchise de 274 €
- Le maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture en date du 19 mai 2014 nous informant que la Commission Départementale des taxis a émis un avis favorable à la reprise de l'autorisation de stationner de Mme Chantal Templon au profit de la société Ambulances Hardy. Il précise qu'un arrêté municipal d'autorisation de stationnement au profit des Ambulances Hardy va être pris, qu'un emplacement sera réservé pour ce taxi qui devra exploiter l'autorisation de façon effective et continue.
- Le maire informe que la prochaine réunion de conseil aura lieu vendredi 20 juin 2014 à 19 h pour procéder à l'élection de 3 délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014. L'arrêté préfectoral en date du 5 juin 2014 et celui du 11 juin 2014 sont remis en mains propres à chaque membre du conseil municipal présent.
- Compte rendu de la commission jeunesse du 27/05 est donné. Validation pour l'achat d'une vitrine.
- Vitré Communauté propose de mettre en place des formations à destination des élus et consacrées à une sensibilisation aux finances publiques. Le secrétariat regroupe les inscriptions qui transmettra à VC.

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël	OLIVRY Anne	FESSELIER Rémi
MAIGRET Cédric	GIONNET Jean-Paul	LIMA Chrystel excusé
GAUTIER Loïc	BOUVET Sébastien	LOUIS Isabelle
MARION Bernard excusé	LOISEL Soraya	URIEN Samuel